



**Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière
(SNERMA - FO)**

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 81-42

Mel : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

Site : www.foenseignementagricole.fr

Un groupe de travail format CTEA était organisé ce jeudi 2 avril en visioconférence pour aborder la gestion de la crise sanitaire, les conséquences et projections pour les examens et la continuité du dialogue social. Cette séance était présidée par la nouvelle DGER nommée depuis le 19 mars dernier, Nicolas GILOT représentait **FO Enseignement Agricole**. Après quelques mots d'accueil et de bienvenue réciproques de la part des O.S. et de la DGER, l'ordre du jour est entamé.

1) La continuité pédagogique.

- Il semblerait que plus de 90% des apprenants suivent la continuité pédagogique. Ce chiffre correspond aux connexions des apprenants aux outils mais le véritable travail est difficile à évaluer. Pour ceux qui n'ont pas de moyen informatique, la DGER cherche à utiliser le système « Locapost » qui permet d'envoyer des fichiers que la poste imprime, distribue et récupère pour un retour vers les enseignants.
- Les équipes sont remarquables, il faut reconnaître que la charge de travail est énorme, les sollicitations des équipes de direction, des apprenants, des recommandations diverses et des multitudes de messages peuvent « noyer » certains enseignants.
- Il est nécessaire de préciser le caractère non contraignant des recommandations de l'inspection dans une note de service. L'organisation est en fonction des disponibilités des inspecteurs disciplinaires, des espaces d'information et de la coordination avec les enseignants de chaque discipline.
- De nombreux outils sont utilisés comme par exemple « Zoom » pour cette réunion. Il est indispensable de réunir les DRTIC pour faire le point sur la sécurité informatique.
- Les congés doivent permettre un temps de respiration pour les élèves et les équipes pédagogiques. Pour autant, la mise en place d'un accompagnement individualisé reste possible, sur la base du volontariat, et d'une rémunération via des HSE.

2) Examens

Après de nombreuses discussions, contributions des OS un document réalisé par la DGER a été proposé pour avis contradictoires dès le vendredi matin. Le discours du Ministre de l'Éducation Nationale a rendu nos projections caduques, une nouvelle directive devrait venir préciser les détails des conditions de cette session 2020 et de la partie anticipée de 2021.

  B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

@ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr -  01 49 55 81 42

 www.foenseignementagricole.fr  www.facebook.com/foenseignementagricole/

 twitter.com/FOENSAGRI

3) **Questions diverses**

- Suppression BEPA ?

Réponse DGER : on va prendre le temps de la concertation, notamment sur l'attestation intermédiaire à mettre en place et sur les délais d'application, mais l'évolution est inéluctable.

- Quelles suites seront données à l'avis négatif du CNEA sur la réforme du BTS ?

Réponse DGER : les délais sont contraints. La concertation s'est déroulée, mais constat de divergence.

- Pourquoi ne pas décaler les CA pour adopter les documents financiers sur la base de l'ordonnance du 25 mars ?

Réponse DGER : les dispositions applicables sont précisées dans la FAQ DGER. Les services sont en discussion avec la DGFIP. L'ordonnance ne s'applique pas aux EPL.

- Quelques DRAAF n'ont pas mis en œuvre d'instances (Bretagne, BFC).

Réponse DGER : cela devrait être fait rapidement

- Quelles consignes sanitaires s'appliquent lorsque des élèves sont malades ?

Réponse DGER : Il faut se reporter aux consignes des autorités sanitaires. La DGER n'en diffusera pas de son côté, en application des consignes interministérielles.

- Peut-on demander au Secrétariat Général de réorienter le Plan National de Formation sur les besoins des enseignants notamment dans l'utilisation des outils numériques ?

Réponse DGER : oui on va relayer la demande.

- Quid de la continuité pédagogique dans le supérieur ?

Réponse DGER : tous les dispositifs sont mis en place.

- Quel calendrier pour la mobilité des directeurs ?

Réponse DGER : calendrier inchangé.

- Dans quelles conditions sanitaires se déroulent les réquisitions d'internats ?

Réponse DGER : En cas de réquisition, une convention est signée entre l'autorité de réquisition et l'établissement. Elle doit prévoir les modalités de désinfection.

Le prochain CTEA aura lieu en visioconférence le 16 avril prochain.